

Groupe scolaire. Marché de gré à gré. Le Conseil municipal, étant donné : 1° le peu économique du projet d'aménagement d'un groupe scolaire comprenant 2 classes et un logement pour le personnel, soit

4 300 000 F au lieu de 10 395 000 F, prix d'une construction neuve de même importance, économie appréciée d'ailleurs par le Comité départemental des Constructions scolaires dans sa réunion du 20 octobre 1955; 2° l'impossibilité rencontrée lors de l'adjudication du 26 avril 1956 pour le lot n° 1 maçonnerie gros fer, charpente, couverture, n° 2 plâtrerie, n° 6 électricité, d'obtenir des rabais et conditions satisfaisant au devis estimatif, impossibilité causée par le peu d'importance relative des travaux qui exigent au surplus des déplacements hors ville onéreux; 3° les pourcentages de rabais importants obtenus sur les autres lots ce qui permettrait de ne pas dépasser le montant total de la dépense subventionnable, demande à Monsieur le Préfet de vouloir bien l'autoriser à traiter de gré à gré les lots sus-dits avec une légère augmentation sur les prix du devis estimatif et, pour permettre un pourcentage plus élevé de rabais, de diviser le lot n° 1 en 2 parts : 1 a) maçonnerie - charpente - gros fer (b) couverture à traiter séparément.

Vu et approuvé
le 5 Juin 1956.

Le Conseil municipal approuve les soumissions présentées par M.M. Rabolini et Viriot pour les 2 parts du lot n° 1, soit respectivement, rabais de 4% sur le montant de 1 125 000 F, maçonnerie, gros fer, charpente et 18% sur 205 000 F de couverture, pour M. Chifflet pour le lot n° 2, traité au prix de série sans rabais, montant 200 000 F et pour M. Helmreich pour le lot n° 6, forfait de 266 380 F